

10				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	E.	D.	C-ét 1.1

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : VAN DE PUT & CO Effectenbank - Banque de Titres

Forme juridique : Société en commandite par actions

Adresse : Van Putlei

N° : 74/76 Bte :

Code postal : 2018 Commune : ANTWERPEN

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Antwerpen

Adresse Internet* : <http://www.vandeput.be>

Numéro d'entreprise

BE0404.501.381

DATE **19 / 09 / 2007** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

06 / 05 / 2010

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01 / 01 / 2009

au

31 / 12 / 2009

Exercice précédent du

01 / 01 / 2008

au

31 / 12 / 2008

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VAN DE PUT Eric, Banquier - Agent de Change
Rue de l'espiniat 17, 1380 Lasne, BELGIQUE
Associé - Gérant

GENDEBIEN Pascal, Banquier - Agent de Change
Chemin de la Hussière 2, 1380 Lasne, BELGIQUE
Associé - Gérant

VAN DE PUT Arnaud, Banquier - Agent de Change
Brusselsesteenweg 83/B, 1560 Hoeilaart, BELGIQUE
Associé - Gérant

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages : 56..... Numéros des sections du document normalisé sans objet :

3bis, 5.5.2, 5.5.3, 5.5.5, 5.5.6, 5.6.2, 5.7.1, 5.7.2, 5.7.3, 5.7.4, 5.8.1, 5.8.4, 5.8.6, 5.11, 5.13, 5.16, 5.17, 5.20, 5.21.1, 5.21.2, 5.21.3, 5.21.4, 5.22, 5.24.1, 5.24.2, 5.25, 5.28.1, 5.28.2, 5.30, 5.31 et 5.32.2

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

DE WASSEIGE Maximilien, Banquier
Grensstraat 150, 1970 Wezembeek-Oppem, BELGIQUE
Associé - Gérant

CLYBOUW André, Réviseur de banque
Oosterveldlaan 246, 2610 Wilrijk, BELGIQUE
Commissaire

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / **n'ont pas** * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de l'entreprise ** ,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	63	66
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale.....		10200
III. Créances sur les établissements de crédit.....	5.1	10300	37.545	72.479
A. A vue		10310	10.228	10.613
B. Autres créances (à terme ou à préavis).....		10320	27.317	61.866
IV. Créances sur clients.....	5.2	10400	1.056	642
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500	40.317	42.126
A. D'émetteurs publics		10510	40.317	42.126
B. D'autres émetteurs		10520
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable.....	5.4	10600	2.717	2.100
	5.5 /			
VII. Immobilisations financières	5.6.1	10700	3.409	3.461
A. Participations dans des entreprises liées		10710
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	3.409	3.461
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	151	152
X. Actions propres		11000
XI. Autres actifs	5.9	11100	47	43
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	933	1.222
TOTAL DE L'ACTIF		19900	86.238	122.292

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	<u>75.013</u>	<u>111.323</u>
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	12	4
A. A vue		20110	12	4
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	71.663	108.237
A. Dépôts d'épargne		20210
B. Autres dettes		20220	71.663	108.237
1. A vue		20221	10.710	7.100
2. A terme ou à préavis		20222	60.953	101.137
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300
A. Bons et obligations en circulation		20310
B. Autres		20320
IV. Autres dettes	5.14	20400	2.831	2.462
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	7	120
VI. Provisions et impôts différés		20600
A. Provisions pour risques et charges		20610
1. Pensions et obligations similaires		20611
2. Impôts		20612
3. Autres risques et charges	5.16	20613
B. Impôts différés		20620
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	500	500
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800
CAPITAUX PROPRES		209/213	<u>11.225</u>	<u>10.969</u>
IX. Capital	5.18	20900	3.100	3.100
A. Capital souscrit		20910	3.100	3.100
B. Capital non appelé		20920
X. Primes d'émission		21000
XI. Plus-values de réévaluation		21100	358	358
XII. Réserves		21200	7.426	7.426
A. Réserve légale		21210	310	310
B. Réserves indisponibles		21220	2	2
1. Pour actions propres		21221
2. Autres		21222	2	2
C. Réserves immunisées		21230	414	414
D. Réserves disponibles		21240	6.700	6.700
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)		21300	341	86
TOTAL DU PASSIF		29900	86.238	122.292

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels				
I. Passifs éventuels	5.22	30100
A. Acceptations non négociées		30110
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120
C. Autres cautions		30130
D. Crédits documentaires		30140
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22	30200	3.906	439
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	3.906	439
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	976.541	765.505
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	976.541	765.505
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	1.783	5.154
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110	1.154	441
II. Intérêts et charges assimilés		40200	-757	-4.148
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300	238	270
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	111	110
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340	127	160
IV. Commissions perçues	5.23	40400	3.814	4.518
A. Courtages et commissions apparentées		40410	2.023	2.243
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	1.791	2.275
C. Autres commissions perçues		40430
V. Commissions versées		40500	-48	-41
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières ..(+)/(-) 5.23		40600	73	467
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	120	134
B. De la réalisation de titres de placement		40620	-48	334
VII. Frais généraux administratifs		40700	-2.351	-2.090
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	-1.332	-1.210
B. Autres frais administratifs		40720	-1.019	-880
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	-64	-69
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000	401	-553
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300	250
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	124	148
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	-40	-41
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	3.172	3.866

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	10	1
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	10
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750	1
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	-924
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820	-924
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts ...(+)/(-)		41910	3.182	2.943
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX. Impôts sur le résultat	5.26	42000	-815	-1.151
A. Impôts		42010	-815	-1.151
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice		42100	2.367	1.791
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées		42200
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		42300	2.367	1.791

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	49100	2.453	1.870
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(42300)	2.367	1.791
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	(21300P)	86	79
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210
2. Sur les réserves	49220
C. Affectations aux capitaux propres	49300
1. Au capital et aux primes d'émission	49310
2. A la réserve légale	49320
3. Aux autres réserves	49330
D. Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	49400	341	86
E. Intervention d'associés dans la perte	49500
F. Bénéfice à distribuer	49600	2.112	1.784
1. Rémunération du capital	49610	2.112	1.784
2. Administrateurs ou gérants	49620
3. Autres allocataires	49630

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)	<u>37.545</u>	<u>72.479</u>
1. Créances sur les entreprises liées	50101
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102
3. Créances subordonnées	50103
B. RELEVÉ DES AUTRES CRÉANCES (A TERME OU A PREAVIS)	(10320)	<u>27.317</u>	<u>61.866</u>
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50104
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	27.317	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107	
d. Plus de cinq ans	50108	
e. A durée indéterminée	50109	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202
3. Créances subordonnées	50203
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	989	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	
d. Plus de cinq ans	50208	
e. A durée indéterminée	50209	67	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210
b. Créances sur les particuliers	50211	173	74
c. Créances sur les entreprises	50212	883	568
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	
d. Prêts hypothécaires	50216	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	
f. Autres créances	50218	1.056	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	173	
b. Origine étrangère	50220	883	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10500)	<u>40.317</u>	<u>42.126</u>
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	40.317	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	40.317	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	41.309	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	10.044	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	30.273	
7. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50313	
b. Du portefeuille de placements	50314	40.317	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316	
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	5	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	322	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50323P	XXXXXXXXXXXXXXX x	42.126

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, §§ 4 et 5 .. (+)/(-)

50319	-1.810
50320	20.490
50321	-21.991
50322	-309

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50323	40.317
-------	--------

4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

50324
50325
50326

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50332P	XXXXXXXXXXXXXXX x
--------	----------------------	-------

6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre .. (+)/(-)

50327
50328
50329
50330
50331

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50332
-------	-------

8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

(50314)	40.317
---------	--------

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10600)	<u>2.717</u>	<u>2.100</u>
1. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs belges	50401	1.958	1.365
b. Emetteurs étrangers	50402	759	735
2. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50403	2.336	
b. Valeur de marché des titres cotés	50404	2.485	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50405	381	
3. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50406	
b. Du portefeuille de placements	50407	2.717	
4. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414P	XXXXXXXXXXXXXX x	2.806
2. Mutations de l'exercice	50410	1.139	
a. Acquisitions	50411	845	
b. Cessions	50412	-686	
c. Autres adaptations (+)/(-)	50413	980	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414	3.946	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50415	
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50416	
c. Impact sur le résultat	50417	
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423P	XXXXXXXXXXXXXX x	706
6. Mutations de l'exercice	50418	523	
a. Actées	50419	
b. Reprises car excédentaires	50420	-231	
c. Annulées	50421	-170	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50422	924	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423	1.229	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50407)	<u>2.717</u>	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

	Codes	Exercice	Exercice précédent
a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50502
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50504
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas des établissements de crédit	50506	3.409	3.461
g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507
h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50508
i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509
j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50510
2. Cotations			
a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas cotées	50512
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas cotées	50514
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515	1.784
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas cotées	50516	1.625
g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés .	50517

D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50558P	XXXXXXXXXXXXXX x	4.027

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50554	-976
50555	4
50556
50557	-980

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50558	3.051
-------	-------

4. Plus-values au terme de l'exercice

50564P	XXXXXXXXXXXXXX x	358
--------	---------------------	-----

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50559
50560
50561
50562
50563

6. Plus-values au terme de l'exercice

50564	358
-------	-----

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50571P	XXXXXXXXXXXXXX x	924
--------	---------------------	-----

8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50565	-924
50566
50567
50568
50569
50570	-924

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50571	0
-------	---

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

10730	3.409
-------	-------

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en milliers d'unités)</i>	
NV Société Belge de Prêts Fonciers Van Putlei 74/76 2018 Anvers 1, Belgique BE0404.491.582	Act. de capital SVN	730	17,07		31/12/2009	EUR	3.336	174
	Part de dividende SVN	256	9,14					
NV Société Générale Belge Argentine Van Putlei 74/76 2018 Anvers 1, Belgique BE0404.456.247	Act. de capital d'une VN de EUR	1.903	27,19		31/12/2009	EUR	772	32
	Act. de jouissance SVN	3.763	12,54					
NV Société Foncière Belge Argentine Van Putlei 74/76 2018 Anvers 1, Belgique BE0404.471.093	Act. de capital d'une VN de EUR	2.757	27,57		31/12/2009	EUR	204	9
	Act. de jouissance SVN	2.029	9,02					
NV Compagnie Foncière et Immobilière Belgo-Tunisienne Van Putlei 74/76 2018 Anvers 1, Belgique BE0404.471.291	Act. de capital SVN	1.130	16,14		31/12/2009	EUR	3.341	470
	Part de dividende SVN	1.307	18,67					
NV Immobiliënnootschap van de effectenbank Van de Put en abregé "Immoeff" Van Putlei 74/76 2018 Anvers 1, Belgique BE0473.861.034	Actions VVPR nominatives SVN	110	11,00		31/12/2009	EUR	2.444	30
NV Compagnie Commerciale Belge Van Putlei 74/76 2018 Anvers 1, Belgique BE0404.499.304	Actions ordinaires SVN	3.861	15,24		31/12/2009	EUR	15.651	472

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
	xxxxxxxxxxxxxxx	426
50824P	x	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

50820	-3	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	6
b. Cessions et désaffectations	50822	-9
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50823

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50824	423	
-------	-----	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

	xxxxxxxxxxxxxxx
50830P	x	

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

50825	
a. Actées	50826
b. Acquises de tiers	50827
c. Annulées	50828
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50829

6. Plus-values au terme de l'exercice

50830	
-------	-------	--

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

	xxxxxxxxxxxxxxx	359
50837P	x	

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

50831	30	
a. Actées	50832	39
b. Reprises	50833
c. Acquises de tiers	50834
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835	-9
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50836

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50837	389	
-------	-----	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50838	35	
-------	----	--

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
	xxxxxxxxxxxxxxx	329
50843P	x	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50839	3	
50840	44	
50841	-41	
50842	

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50843	331	
-------	-----	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

	xxxxxxxxxxxxxxx
50849P	x	

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50844	
50845	
50846	
50847	
50848	

6. Plus-values au terme de l'exercice

50849	
-------	-------	--

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

	xxxxxxxxxxxxxxx	244
50856P	x	

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50850	-17	
50851	25	
50852	
50853	
50854	-41	
50855	

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50856	228	
-------	-----	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50857	103	
-------	-----	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
E. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxxx	133
	50884P	x	
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50880	13	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881	13	
b. Cessions et désaffectations	50882	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50883	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	146	
4. Plus-values au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxxx
	50890P	x	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50885	
a. Actées	50886	
b. Acquises de tiers	50887	
c. Annulées	50888	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50889	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		xxxxxxxxxxxxxxx	133
	50897P	x	
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50891	
a. Actées	50892	
b. Reprises	50893	
c. Acquises de tiers	50894	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50896	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	133	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898	13	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

- Assurance de groupe des employés
- Facturation à tiers
- TVA à rembourser
- Autres

Exercice	
	9
	23
	10
	5

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

1. Charges à reporter

2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001
51002	933

X.bis REMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

Total

Codes	Exercice
51003

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	23.509	
b. De trois mois maximum	51204	48.154	
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205	
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206	
e. De plus de cinq ans	51207	
f. A durée indéterminée	51208	
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209
b. Dettes envers les particuliers	51210	66.566	101.201
c. Dettes envers les entreprises	51211	5.097	7.036
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	66.579	
b. Origine étrangère	51213	5.084	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	430
a. Dettes échues	51402
b. Dettes non échues	51403	430
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	24
a. Dettes échues	51405
b. Dettes non échues	51406	24
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	430
b. Dettes fiscales estimées	51408	42
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
- Rémunérations et charges sociales	51409	136
- Dividendes	51410	2.112
- Autres	51411	88
	

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer
2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	7
51502

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

1. Capital social

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice
- b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P	xxxxxxxxxxxxxx	3.100
(20910)	3.100	

- c. Modifications au cours de l'exercice
-
-
-

- d. Représentation du capital

- e. Catégories d'actions

- Actions ordinaires
- Actions VVPR

- f. Actions nominatives
- g. Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions

	2.623	11.100
	477	2.018

51801	xxxxxxxxxxxxxx	13.118
51802	xxxxxxxxxxxxxx

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
- b. Capital appelé, non versé
- c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)	xxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxx

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même
 - * Montant du capital détenu
 - * Nombre d'actions correspondantes
- b. Détenues par ses filiales
 - * Montant du capital détenu
 - * Nombre d'actions correspondantes

4. Engagement d'émission d'actions

- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 - * Montant des emprunts convertibles en cours
 - * Montant du capital à souscrire
 - * Nombre maximum d'actions à émettre
- b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 - * Nombre de droits de souscription en circulation
 - * Montant du capital à souscrire
 - * Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
51804
51805
51806
51807
51808
51809
51810
51811
51812
51813
51814

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

* Nombre de parts
 * Nombre de voix qui y sont attachées

b. Ventilation par actionnaire

* Nombre de parts détenues par la société elle-même
 * Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815
51816
51817
51818

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVICES ETRANGERES

	Codes	Exercice
1. Total de l'actif		
a. En euros	51901	81.642
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	4.596
2. Total du passif		
a. En euros	51903	82.320
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	3.917

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	1.783	5.154
* Sièges belges	52301	1.783	5.154
* Sièges à l'étranger	52302
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	111	110
* Sièges belges	52303	111	110
* Sièges à l'étranger	52304
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)
* Sièges belges	52305
* Sièges à l'étranger	52306
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)
* Sièges belges	52307
* Sièges à l'étranger	52308
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	127	160
* Sièges belges	52309	127	160
* Sièges à l'étranger	52310
f. Commissions perçues	(40400)	3.814	4.518
* Sièges belges	52311	3.814	4.518
* Sièges à l'étranger	52312
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	73	467
* Sièges belges	52313	73	467
* Sièges à l'étranger	52314
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	124	148
* Sièges belges	52315	124	148
* Sièges à l'étranger	52316
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	19	19
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	17,7	16,8
* Personnel de direction	52319
* Employés	52320	17,0	16,1
* Ouvriers	52321	0,7	0,7
* Autres	52322
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	32.865,0	31.637,5
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	989	901
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	278	247
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	65	62
d. Autres frais de personnel	52327
e. Pensions de retraite et de survie	52328
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	(+) 52329
b. Utilisations et reprises	(-) 52330

	Codes	Exercice	Exercice précédent
5. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
Commissions d'assurances		101	98
Autres		22	51
.....	
6. Autres charges d'exploitation			
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331	40	41
b. Autres	52332
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important	
.....	
.....	
.....	
7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées	52333
8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées	52334

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	815
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	774
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603
c. Suppléments d'impôts estimés	52604	42
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		239
Plus values non imposable		-130
Reprise de réductions de valeurs actées sur des actions		-401
Revenus définitivement taxés		-121
Intérêt notionnel		-370

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609
* Autres latences actives	
.....	
.....	
b. Latences passives	52610
* Ventilation des latences passives	
.....	
.....	
.....	

XXVII. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
a. A l'établissement (déductible)	52701	26	14
b. Par l'établissement	52702	389	492
2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
a. Précompte professionnel	52703	350	331
b. Précompte mobilier	52704	3.730	4.914

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

- 1. Créances sur les personnes précitées**
 - a. Conditions principales des créances
.....
- 2. Garanties constituées en leur faveur**
 - a. Conditions principales des garanties constituées
.....
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**
 - a. Conditions principales des autres engagements
.....
- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**
 - a. Aux administrateurs et gérants
 - b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901
52902
52903
52904	309
52905

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

- 1. Emoluments du (des) commissaire(s)**
- 2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**
 - a. Autres missions d'attestation
 - b. Missions de conseils fiscaux
 - c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale
- 3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**
 - a. Autres missions d'attestation
 - b. Missions de conseils fiscaux
 - c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	15
52907
52908
52909
52910
52911
52912

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXXII. DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR TOUS LES ETABLISSEMENTS

~~L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*

L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

~~Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :~~

~~Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:~~

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation** :

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus** :

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement

218.00

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	13,2	6,5	17,7 (ETP)	16,8 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées .	101	24.637,5	8.227,5	32.865,0 (T)	31.637,5 (T)
Frais de personnel	102	993.209,75	338.527,64	1.331.737,39 (T)	1.209.837,48 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx (T) (T)

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel****Par type de contrat de travail**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	110	13	6	17,5
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113

Par sexe et niveau d'études

Hommes	120	6	6,0
de niveau primaire	1200	1	1,0
de niveau secondaire	1201	2	2,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1,0
de niveau universitaire	1203	2	2,0
Femmes	121	7	6	11,5
de niveau primaire	1210	1	0,6
de niveau secondaire	1211	5	2	6,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	1	2,9
de niveau universitaire	1213	2	1,6

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction	130
Employés	134	13	5	16,9
Ouvriers	132	1	0,6
Autres	133

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'établissement

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150
151
152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	2	2,6
210	1	2	2,6
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	1	1,8
310	1	1	1,8
311
312
313
340
341
342	1	1
343	1	0,8
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies.....
 Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5811
5802	5812
5803	5813
58031	58131
58032	58132
58033	58133
5821	5831
5822	5832
5823	5833
5841	5851
5842	5852
5843	5853

0. PRINCIPES GENERAUX

Ces règles d'évaluation ont été rédigées conformément à l'article 7, premier, de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés, repris à l'article 15 de l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Elles reposent sur les critères de base suivants :

- la prudence, la sincérité et la bonne foi;
- l'image fidèle.

1. RUBRIQUES DE L'ACTIF

1.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Ces créances et actifs sont repris au bilan à leur valeur nominale.

1.2. Créances sur les établissements de crédit

Les créances qui représentent des dépôts ou des avances de fonds et non représentées par des valeurs mobilières ou titres négociables auprès d'établissements de crédit sont évaluées pour le montant des fonds mis à la disposition de l'établissement de crédit, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps et des réductions de valeurs y afférentes.

Des corrections de valeur sont actées sur les créances ayant un caractère non recouvrable ou douteux à concurrence de la partie non recouvrable, établie par contrepartie.

1.3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont évaluées à concurrence du montant des fonds mis à la disposition du débiteur, diminuées des remboursements effectués et des réductions de valeur y afférentes.

Sur les créances qui sont intégralement ou partiellement incertaines ou douteuses, il est acté les réductions de valeur nécessaires sur base de critères objectifs et prudents du risque, en tenant compte de la situation du débiteur et de la valeur réelle des garanties reçues ainsi que des garanties personnelles.

Les créances incertaines et douteuses sont couvertes à due concurrence (dans la monnaie de l'opération) par des réductions de valeur et/ou de produits réservés, ou directement annulées.

1.4. Titres et autres valeurs mobilières

Les titres et autres valeurs mobilières sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais.

Les intérêts payés lors de l'acquisition sont portés au débit du compte de résultat sur lequel, plus tard, les intérêts acquis définitivement seront comptabilisés.

Les titres et autres valeurs mobilières sont évalués en fonction de leur appartenance au portefeuille de placement ou aux actifs financiers.

1.4.1. Titres de placement.

Il s'agit des titres de placement que l'établissement a acquis en vue d'un rendement à long terme.

Sont exclus :

- les titres acquis en vue de la revente pour un rendement à court terme (portefeuille trading);
- les titres à comptabiliser en actifs financiers.

Titres à revenus fixes. (obligations)

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en compte de résultat sur la durée restant à courir des titres.

La prise en résultats est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat, entraînant l'adaptation de la valeur des obligations.

Le rendement actuariel des titres émis avec une clause de remboursement anticipatif à l'initiative de l'émetteur est aléatoire.

Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, majorée ou diminuée à concurrence de la différence portée en compte de résultat.

En fin d'exercice les intérêts courus mais non échus sont calculés. Le résultat obtenu est porté à l'actif en compte de régularisation.

Actions de placement

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les achats sont individualisés par lots en fonction de leur date d'acquisition. Les achats ayant eu lieu le même jour seront considérés comme un seul lot à condition que le prix d'acquisition soit identique; dans la négative chaque achat sera individualisé. Les frais d'acquisition sont pris en compte de résultat dans l'année d'acquisition. En fin d'exercice, la valeur comptable est comparée à la valeur du marché. Au cas où la valeur du marché est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur sera comptabilisée.

Pour les valeurs cotées, le cours de bourse est considéré comme le prix de marché.

Pour les valeurs non-cotées, il est entendu par prix de marché :

- soit la valeur estimée sur base de l'actif net du dernier bilan connu de l'émetteur, si nécessaire corrigée afin de tenir compte d'éléments importants ayant eu lieu depuis lors et qui n'ont pas été intégrés dans cet actif net;
- soit le dernier cours coté en vente publique.

Titres à réaliser

Les titres appartenant au portefeuille commercial ainsi que les opérations au comptant en cours se rapportant à des titres du portefeuille commercial et pour lesquels il existe un marché liquide sont évalués à leur valeur de marché en date de clôture des comptes.

A défaut de marché liquide ils sont évalués soit à leur valeur de marché estimée soit à la valeur d'acquisition étant entendu que la valeur la plus basse sera prise en considération. La valeur estimée est calculée sur base de l'actif net du dernier bilan connu de l'émetteur, si nécessaire corrigée afin de tenir compte d'éléments importants ayant eu lieu depuis lors et qui n'ont pas été intégrés à l'actif net.

Titres et valeurs mobilières à placer

Sont visés les titres et valeurs mobilières à court terme acquis dans le cadre d'une émission en vue de placement auprès de tiers.

Durant la période de placement les titres seront évalués à la valeur à laquelle a eu lieu la prise ferme auprès de l'émetteur.

1.5. Immobilisations financières

Les participations et actions reprises en immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les achats sont individualisés par lots en fonction de leur date d'acquisition. Les frais d'acquisition sont pris en compte de résultat dans l'année d'acquisition. En fin d'exercice, la valeur d'acquisition est comparée à la valeur boursière ou, en l'absence de cotation, à l'actif net de la société dans laquelle une participation est détenue, moyennant correction en fonctions d'éléments connus tels que rentabilité et/ou perspectives futures.

Pour les actions cotées, la valeur comptable est comparée à la valeur boursière en fin d'exercice.

Au cas où la valeur boursière est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur sera comptabilisée pour la différence.

Au cas où la valeur estimée (pour les valeurs non-cotées) est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur sera comptabilisée pour autant que la réduction de valeur représente un caractère durable ou définitif.

Au cas où la valeur boursière ou la valeur estimée (pour les valeurs non-cotées) est supérieure à la valeur d'acquisition, les réductions de valeur antérieures seront reprises. Cela vaut également pour les parts de capitalisation de SICAV.

Les créances subordonnées sur les entreprises dans lesquelles des actions ou participations sont détenues, sont évaluées de la même façon.

Les participations et actions peuvent être réévaluées lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. La valeur réévaluée qui entre en considération pour ces actifs, est justifiée dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice dans lequel la réévaluation est d'application pour la première fois. Les plus-values sont affectées directement sur le compte « Plus-values de réévaluation » au passif et y sont maintenues aussi longtemps que les participations et actions auxquelles elles se rapportent ne sont pas réalisées.

Les cautionnements en numéraire, versés en espèces à titre de garantie permanente auprès d'administrations publiques ou d'entreprises de services publics, sont évalués à leur valeur de réalisation. Au cas où la valeur de réalisation est inférieure au montant initial, une réduction de valeur sera actée. Les réductions de valeur sont reprises lorsqu'elles ne se justifient plus.

1.6. Frais d'établissement

Les frais se rapportant à la constitution, à l'extension ou à la restructuration de l'institution (principalement les frais de constitution, d'augmentation de capital, d'éventuelles réductions de capital et de restructuration) sont portés en charge durant l'exercice de leur dépense.

1.7. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement, de concessions, de brevets, de licences, de savoir-faire, de marques, et d'autres droits similaires sont portés en charge durant l'exercice de leur dépense.

Les acomptes versés sur immobilisations incorporelles sont portés en charge durant l'exercice de leur paiement.

Par goodwill, il y a lieu d'entendre la différence entre le coût d'acquisition d'une entreprise ou d'une branche d'activité et la somme des valeurs des éléments actifs et passifs qui la composent dans la mesure où celui-ci excède celui-là. Ces frais sont comptabilisés sous cette rubrique.

La T.V.A. non-récupérable, ou autres taxes en cas d'acquisition, sont portées immédiatement en compte de résultat.

L'amortissement du goodwill s'élève à 20 % par an de la valeur d'acquisition.

Les acomptes sur goodwill sont amortis pour la première fois durant l'année de leur paiement.

Durant l'année d'acquisition, l'amortissement est comptabilisé sur l'année complète.

1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires d'acquisition exclus, excepté la T.V.A. non récupérable et/ou autres taxes.

Taux d'amortissement.

- constructions, exclus frais accessoires :	3 % par an, linéaire
- installations techniques :	10 % par an, linéaire
- frais accessoires :	même pourcentage que le principal
- mobilier :	10 % par an, dégressif
- machines non-informatiques, matériel roulant :	20 % par an, linéaire
- installation centrale de l'informatique y compris les systèmes software :	33,33 % par an, linéaire
- matériel de seconde main :	50 % par an, linéaire
- installations, excepté installations informatiques:	25 % par an, linéaire

1.9. Autres créances

Il s'agit de créances en provenance des opérations faisant partie des activités courantes de l'entreprise en dehors de l'activité de crédit. Ces créances sont évaluées à leur valeur de réalisation à la date de clôture des comptes sauf en cas de règles d'évaluation spécifiques. Le cas échéant, les réductions de valeur nécessaires sont comptabilisées.

1.10. Comptes de régularisation**Charges à reporter.**

Sont portés sous cette rubrique, les pro rata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Produits acquis.

Sont portés sous cette rubrique, les pro rata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à des exercices écoulés.

2. RUBRIQUES DU PASSIF**2.1. Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre**

L'évaluation de base de ces dettes s'effectue conformément à l'article 20, &2 de l' A.R. des comptes annuels des établissements de crédit. L'article 20, &2 de cet A.R. prévoit que les dettes représentées ou non représentées en titres négociables ou en valeurs mobilières, et, provenant de dépôts ou d'emprunts, sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à la disposition de l'établissement de crédit, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps.

2.2. Autres dettes

Les autres dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale et sur base du montant réellement dû à la date de clôture des comptes.

2.3. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir des pertes et charges probables et certaines dont le montant ne peut être estimé que d'une manière raisonnable et dont l'échéance n'est pas généralement connue avec certitude.

■ Pensions et obligations similaires

Cette rubrique comprend les provisions constituées afin de satisfaire aux obligations en matière de pensions de retraite et de survie, des prépensions et autres pensions et rentes en vertu d'engagements que l'établissement de crédit a pris en faveur des membres ou anciens membres de son personnel ou de sa direction, sauf si elles sont versées à des entités juridiques distinctes (fonds de pension, compagnies d'assurance).

Ces obligations seront estimées sur base d'un calcul par bénéficiaire et si besoin ce calcul sera certifié par un actuinaire.

■ Autres risques et charges

Ce poste comprend tout d'abord les provisions pour couvrir le risque de perte lié à des passifs éventuels et engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit potentiel (engagements de crédits).

Les risques, liés aux engagements de crédit, sont jugés dossier par dossier en fonction, d'une part de la situation du débiteur et, d'autre part en fonction des garanties réelles et personnelles reçues, le tout évalué avec la nécessaire circonspection.

Ce poste comprend aussi les provisions pour risques de position en devises, en titres et autres instruments financiers. Lorsqu'en date de clôture des comptes, les positions prises en devises, en titres et en autres instruments financiers nouveaux, mènent à des pertes probables, celles-ci seront calculées et actées de façon prudente et ce, en fonction de la situation des marchés financiers sur lesquels ces opérations ont eu lieu. Les provisions actées ne seront pas moins élevées que le prix de revient des opérations nécessaires afin d'annuler les positions existantes ou afin de résilier les contrats en cours à la date de clôture des comptes.

2.4. Fonds pour risques futurs

La société a constitué un fond pour risques bancaires généraux en vue de couvrir d'éventuels risques liés à l'exploitation d'un établissement de crédit.

Chaque année, à la date de clôture des comptes, le conseil d'administration estime les risques potentiels et latents liés aux activités bancaires courantes et fixe le niveau adéquat du fonds dans les limites établies.

2.5. Comptes de régularisation

Dans cette rubrique, sont tout d'abord reprises les charges à imputer, c'est-à-dire les pro rata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé et/ou périodes antérieures.

Sont aussi repris dans cette rubrique, les produits à reporter, c'est-à-dire les pro rata de produits perçus au cours de l'exercice ou de périodes antérieures, qui sont à rattacher à un exercice ou des exercices ultérieurs.

3. POSTES HORS BILAN

Opérations de change au comptant et à terme.

Pour l'évaluation de ces postes il est référé au point se rapportant à la conversion en Euro d'éléments qui sont d'origine exprimés en devises étrangères.

Engagements suite aux achats, ventes de titres et valeurs mobilières.

Les titres achetés, puis vendus et pour lesquels la transaction n'est pas encore échue, sont estimés à leur prix d'acquisition et de vente respectifs dans le chef de la banque de titres.

Valeurs confiées à l'établissement de crédit.

Pour les valeurs confiées à l'encaissement : mention de la valeur nominale ou faciale des valeurs confiées.

Pour les valeurs confiées en dépôt à découvert à l'établissement, il est fait mention des valeurs suivantes :

- à découvert : la valeur boursière ou la valeur intrinsèque des titres et valeurs, à revoir annuellement et pour les bons de caisse, la valeur nominale ou le dernier cours connu par l'établissement.
- pour les fonds de placements, SICAV's,...le dernier cours connu en date de reporting.